



# République Française

## Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le 29/09/2022

ID : 017-200041689-20220926-CC2022\_110-DE

SLO

**Conseil Communautaire du 26 septembre 2022**

### **Objet : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023**

**Numéro de délibération : CC2022\_110**

L'an deux mille vingt deux, le vingt six septembre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

#### **Délégués présents :**

Francis BOIZUMAULT, Fabien BRODU, Nadine BUREAU, Christian FERRU, Daniel LAGARDE, Magali HIDREAU, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Jacques BARON, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Serge MARCOUILLE, Christine VERNON, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Didier COSSET, Danièle PERAUD, Marie-Claude GIOVANNINI, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Jean-Michel GAUTIER, Nadia GRELIER, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Régis DUTHILLE, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Alain FOUCHER, Thierry GOUJEAUD, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Françoise GUERET, Roseline GICQUEL, Michel GARNIER, Joël WICIAK, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, François BERTHON, Michel FILLEUL, Wilfrid HAIRIE, Patrick XICLUNA, Brigitte RICHEZ BAUDET, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Corinne LAFFOND, Gilles BENOIST, Pierre DENECHERE, Bruno POMMIER, Ornella TACHE, Pierre-Bastien MONTIGNY, Maurice PINEAU, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Catherine BAUBRI, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Anne DELAUNAY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Suzanne FAVREAU, Laurent BOUILLE, François BOURGEOIS, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Francine MINEAU, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Simone ROY, Jean-Claude MARTEAU, Didier MARTIN

#### **Absents excusés ayant donné procuration :**

René ESCLOUPIER donne pouvoir à Frédéric EMARD  
Roland NAZET donne pouvoir à Maurice PERRIER  
Serge BERNET donne pouvoir à Gilles VENNER  
Jean-Michel CHARPENTIER donne pouvoir à Henri AUGER  
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Bernard GOURSAUD  
Marie-Pierre LE SELLIN donne pouvoir à Brigitte RICHEZ BAUDET  
Frédéric MICHEAU donne pouvoir à Didier BASCLE  
Dominique BOUIN donne pouvoir à Philippe HARMEGNIES  
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Myriam DEBARGE  
Gaëlle TANGUY donne pouvoir à Fabien BLANCHET  
Sylvain ALBRECHT donne pouvoir à Paulette MARCOUILLER

#### **Absents :**

Rémi LAMARE, Bruno SOGUES, Charles BELLAUD, Marie-Agnès BE  
Valérie BOUILLAGUET, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER  
Olivier FOUCHE, Jacques ROUX, Jean-Mary BOISNIER, Yves-Luc GAILLARD, Valérie FLOCH-  
RUJU, Thierry GIRAUD, Dominique SEYFRIED, Corinne ETOURNEAU, Hénoc CHAUVREAU,  
Ludovic BOUTILLIER, Francis GUAY, Jacques GOGUET, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET,  
Patrick REVEILLAUD, Pierre TEXIER, Suzette MOREAU, Alain BERTIN, Bernard CAILLAUD,  
Victor GEOFFROY

**Secrétaire de séance :**

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GENEAU David

BEBIEN Marie-Paule

HOUET Patricia

SERRA Johanna

GUIBERTEAU Cécilia

**Nombres de membres :**

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 99

Votants : 110

Pouvoirs : 11

**Publication (affichage) ou notification du :**

# Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la m14, soit pour Vals de Saintonge Communauté, son budget principal et ses 16 budgets annexes.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire d'approuver le passage de Vals de Saintonge Communauté à la nomenclature M57 détaillée dès le budget primitif 2023.

Le conseil communautaire,

- sur le rapport de monsieur le vice-président,

VU :

- l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
- l'article 242 de la loi N° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
- l'avis favorable du comptable du Service de gestion comptable (SGC) de Saint-Jean d'Angély en date du 22 août 2022,

CONSIDÉRANT :

- que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 détaillée 2023,
- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de Vals de Saintonge Communauté , hors budgets M4.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable de la commission ressources réunie en séance du 13 septembre 2022 :

- d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de Vals de Saintonge Communauté (hors budgets M4), au 1<sup>er</sup> Janvier 2023,
- d'autoriser monsieur le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 104
- Contre : 0
- Abstention : 6

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,